

Mesures de sécurisation - plan VIGIPIRATE

Collège les Violettes – Aucamville

Octobre 2023

Depuis le 14 octobre, le plan VIGIPIRATE est rehaussé au niveau « urgence attentat ».

Cette disposition entraîne des mesures supplémentaires de protection correspondant à un élargissement et à un renforcement des dispositifs actuels, qui permettront d'accroître le niveau de sécurité au collège les Violettes.

Leur mise en œuvre implique la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance quotidiennes sont l'affaire de tous.

Les mesures suivantes sont d'ores et déjà applicables.

La hausse du niveau d'alerte du plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation :

• **Renforcement de la surveillance et contrôle aux abords de l'établissement** : des personnels de l'établissement sont présents à l'entrée et aux sorties des élèves, des adultes sont présents quotidiennement au portail et sur le parking de la « gare routière » d'Aucamville (sur le côté du collège).

• **Restriction voire interdiction des attroupements aux entrées et sorties ainsi qu'aux abords des bâtiments** : une attention particulière est ainsi portée à la gestion des entrées et sorties, vos enfants sont invités à ne pas stationner devant le collège à leur arrivée (ne pas venir trop tôt avant l'ouverture du portail) et à la sortie des cours.

• **Renforcement du contrôle d'accès des personnes :**

- les parents, ou responsables légaux, ayant rendez-vous avec un personnel du collège, devront se présenter à l'accueil du collège à l'heure, munis d'une pièce d'identité. Ils ne seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du collège que si leur nom figure sur le registre des rendez-vous.

-**Les décharges** : en cas de rendez-vous à l'extérieur du collège sur le temps scolaire, le responsable légal chargé de venir chercher son enfant au collège doit signer une décharge. Le responsable légal aura d'abord indiqué en remplissant une décharge pour que l'agent d'accueil puisse lui ouvrir le portail.

Rappel du règlement intérieur (RI 1.2 autorisations de sortie). « Les parents ne sont autorisés à venir chercher leur enfant alors qu'il a cours, qu'en cas de RDV médical exceptionnel, en venant physiquement le chercher et en signant un document de décharge au portail, **durant les horaires d'ouverture du portail uniquement**».

-**En cas d'appel de l'infirmière ou des AED pour venir chercher un enfant**, l'agent d'accueil est prévenu de l'arrivée du responsable légal appelé, qui se présentera à lui. L'enfant sera amené au responsable légal par le personnel qui l'aura informé.

-**les parents souhaitant déposer un document ou un dossier, faire une demande administrative devra se signaler par un appel téléphonique au préalable pour être connu de l'agent d'accueil.**

L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur. En cas de refus de présentation d'une pièce d'identité, l'accès à l'établissement ne sera pas autorisé.

Toute entrée non autorisée sera considérée comme une intrusion.

En cas de suspicion, un contrôle visuel des sacs des élèves comme des adultes peut être effectué.

3. Des exercices répétés chaque année

Le collège les Violettes dispose d'un diagnostic de sécurité actualisé et d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs et aux attentats.

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'établissement scolaire, attentats...).

Durant l'année scolaire, le collège organise des exercices, dont un exercice portant sur une intrusion-attentat. Les exercices permettent de répéter les postures (mise à l'abri, se cacher, évacuer) correspondant aux différents risques.

Le correspondant gendarmerie « sécurité de l'école », ainsi que la police municipale d'Aucamville et l'équipes mobile de sécurité de l'académie de Toulouse (EMS) apportent leur expertise dans l'actualisation du PPMS comme dans l'organisation des exercices.

4. Un exercice de type intrusion-attentat

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / s'enfermer. Tout l'établissement scolaire n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre s'enfermer.

Cet exercice est préparé par le chef d'établissement et son équipe. Les parents et les acteurs municipaux sont informés de la date et des conditions de mise en œuvre de ce type d'exercice. L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice et de se préparer pour affronter une situation de crise avec confiance.



